



La vision de l'Association canadienne du diabète en ce qui concerne la Charte du diabète pour le Canada est celle d'un pays où les personnes diabétiques vivent au maximum de leur potentiel.



Les principes directeurs suivants ont présidé à l'élaboration de la Charte par l'Association canadienne du diabète :

- Veiller à ce que les personnes qui vivent avec le diabète soient traitées avec dignité et respect.
- Promouvoir l'accès équitable à des soins et soutiens de qualité contre le diabète.
- Améliorer la santé et la qualité de vie des personnes qui vivent avec le diabète et de leurs aidants.

#### Les Canadiens et Canadiennes vivant avec le diabète\* ont le droit :

- d'être traités avec respect, dignité, et d'être à l'abri de toute stigmatisation ou discrimination;
- de jouir d'un accès abordable et en temps opportun à des médicaments prescrits, des appareils, des fournitures et des soins de qualité ainsi que d'un accès abordable et suffisant à des aliments sains et des loisirs, quel que soit leur revenu ou leur lieu de résidence;
- de recevoir un diagnostic en temps opportun, suivi d'une éducation et de conseils fournis par une équipe pluridisciplinaire qui pourrait inclure le fournisseur de soins primaires, un éducateur agréé en diabète, un membre du personnel infirmier, un pharmacien, un diététiste et d'autres spécialistes;
- de bénéficier d'un soutien affectif et en santé mentale, de même que leurs aidants si besoin est;
- de jouer un rôle actif dans le processus décisionnel au côté de leurs fournisseurs de soins de santé;
- d'avoir accès, sur demande, à leur dossier médical et autres renseignements médicaux, et de les comprendre facilement;
- de recevoir des renseignements, une éducation et des soins relatifs au diabète qui tiennent compte de l'âge, de la culture, de la religion, des souhaits, de la langue et du niveau d'instruction de la personne;
- de faire examiner leur vue, leurs pieds, leurs reins, leur glycémie, leurs facteurs de risque cardiovasculaire et leur santé mentale aussi souvent que le préconisent les lignes directrices de pratique clinique actuelles;
- de jouir d'un accès abordable à la couverture d'assurance;

- de prendre pleinement part aux activités de garde de jour, préscolaires, scolaires et extrascolaires, en bénéficiant de mesures d'aide et d'adaptation raisonnables si besoin est;
- de travailler dans des milieux positifs proscrivant la discrimination et autorisant au besoin des mesures d'adaptation raisonnables;
- de bénéficier de soins de transition adaptés et ininterrompus qui tiennent compte de la progression de la maladie.

#### Les Canadiens et Canadiennes vivant avec le diabète ont la responsabilité :

- d'autogérer leur maladie de leur mieux, compte tenu de leurs capacités et de leur situation personnelle, notamment en adoptant un régime alimentaire sain, en faisant de l'exercice, en suivant leur plan de soins et en allant à leurs consultations;
- de faire preuve d'honnêteté et d'ouverture à l'égard de leurs fournisseurs de soins de santé en ce qui concerne leur état de santé courant, afin que puissent être élaborés les plans de soins les plus adaptés;
- d'adopter une démarche active de recherche d'éducation, de renseignements et de soutiens pour bien vivre avec le diabète;
- de respecter les droits des autres personnes diabétiques et des fournisseurs de soins de santé.

#### Les gouvernements ont la responsabilité :

- d'élaborer des politiques et des plans globaux en matière de prévention, de diagnostic et de traitement du diabète et de ses complications;
- de recueillir des données sur le fardeau du diabète, notamment en ce qui concerne le coût et les complications associées, et d'évaluer régulièrement les progrès réalisés.

- de garantir un accès équitable aux soins, à l'éducation, aux médicaments prescrits, aux appareils et aux fournitures en matière de diabète à tous les Canadiens et Canadiennes, quel que soit leur revenu ou leur lieu de résidence;
- de répondre aux besoins uniques des populations vulnérables et aux disparités constatées en matière de soins et de résultats chez ces populations, chez qui la prévalence du diabète et des complications associées est plus élevée, et qui se heurtent à des obstacles importants à l'obtention de soins et de soutien contre le diabète;
- de mettre en place des politiques et des règlements voués à aider les écoles et les lieux de travail à proposer des mesures d'adaptation raisonnables aux personnes diabétiques pour favoriser leur autogestion.

#### Les fournisseurs de soins de santé ont le droit :

- de bénéficier de la formation continue, du financement et des outils nécessaires pour fournir des soins de qualité contre le diabète;
- de travailler dans des équipes bien coordonnées, que ce soit au sein d'un même lieu ou virtuellement, donnant la possibilité d'obtenir l'aide de spécialistes fournissant des soins contre le diabète dans un délai raisonnable.

#### Les fournisseurs de soins de santé ont la responsabilité :

- de traiter les personnes diabétiques comme des partenaires à part entière dans le cadre de leurs propres soins;
- d'étudier et d'appliquer des lignes directrices de pratique clinique factuelles et actualisées lorsqu'ils soignent des personnes diabétiques;
- de diagnostiquer les personnes vivant avec le diabète le plus tôt possible;

- d'aider les personnes diabétiques et leurs aidants à s'orienter au sein du système de soins de santé.

#### Les établissements de garde de jour, préscolaires et scolaires ont la responsabilité :

- de veiller à ce que le personnel et les pairs de l'enfant disposent de renseignements exacts sur le diabète, d'offrir un environnement sécuritaire propice à l'autogestion du diabète et de protéger les enfants diabétiques de toute discrimination.

#### Les employeurs ont la responsabilité :

- de créer un environnement au sein duquel les gens sont en mesure d'exploiter leur plein potentiel, en proposant des mesures d'adaptation et en proscrivant la discrimination envers les personnes diabétiques.

#### L'Association canadienne du diabète a la responsabilité :

- de défendre avec fermeté les droits des personnes vivant avec le diabète au nom de la communauté du diabète du Canada;
- de sensibiliser le public au diabète;
- d'œuvrer à garantir l'exactitude des renseignements du public sur le diabète;
- de s'associer aux chercheurs afin d'améliorer la planification, la prestation et la qualité des soins contre le diabète en promouvant la recherche et en la mettant en pratique.
- de militer pour l'accès équitable aux soins, médicaments, appareils et fournitures en matière de diabète.

\* et leurs aidants naturels, le cas échéant.

[www.mydiabetescharter.ca](http://www.mydiabetescharter.ca)

Association  
Canadienne  
du Diabète  
diabetes.ca | 1-800 BANTING